

### Plan d'eau de Nonnes

Commune de Châtellerault 86100

Surface 3.5 Ha







#### Localisation

**VIENNE - 86** 



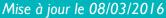
#### Présentation

Situé juste en bordure de vienne, cette ancienne carrière recèle une très bonne population de poissons blancs (gardons, brème, carpes). Sa diversité de profondeurs, de postes (arbres immergés, végétation) le rend intéressant en toutes saisons. il se prête parfaitement à diverses techniques de pêche au coup, pêche à la «grande canne», « au Feeder», «à l'anglaise», mais aussi pêche de la carpe en journée. Vous pourrez également y trouver quelques carnassiers comme, le brochet le black bass et la perche. Dès lachers de truites arc-enciel ont lieu en début de saison, généralement vers l'ouverture des rivières de premières catégorie.











## Réglementation Plan d'eau de Nonnes



#### Ouvert toute l'année,

- Carte de pêche obligatoire (Interdépartementale, majeure, mineure, femme, enfant, journalière, hebdomadaire...)
  - 2 cannes par pêcheur maximum.
- La Fédération, autorise la pratique de la pêche sur l'étang de Nonnes, à la seule et unique condition de respecter le réglement ci-dessous.
- -Toute personne ne respectant pas ce réglement s'expose à une verbalisation prévue par les articles du code de l'environnement et des arrêtés préfectoraux en vigueur.

# La réglementation des rivières de 2<sup>ème</sup> catégorie s'applique avec quelques spécificités :

- Ouvertures brochet : 01 mai - taille légale : 60 cm sandre : 01 mai - taille légale : 50 cm black bass : 02 juillet - taille légale : 30 cm

- 3 carnassiers par jour (sandre, black bass, brochet) dont 2 brochets maximum.
- 6 truites par jour et par pêcheur de 25 cm minimum.
- Pêche de la carpe de nuit interdite.
- Remise à l'eau obligatoire des carpes de plus de 60 cm.

#### Spécificités:

- Installation des pêcheurs à la carpe sur la berge gauche uniquement,
- Utilisation d'embarcation interdite (float tube, bateau amorceur),
- Baignade et jeux nautiques interdits.



#### Pour plus d'information :

AAPPMA « Les pêcheurs Chatelleraudais »
Président : Mr CHAUVET Guy
ou evelynechauvet@orange.fr